

INTRODUCTION

Faut-il sauver Rousseau de la critique qui dénonce ses insuffisances au tribunal de l'histoire – son admiration pour la cité antique, son incapacité à prendre la mesure du rôle émergent de l'économie politique ? La question est d'abord de savoir si Rousseau fut un critique archaïque de l'économie politique naissante. Au moment où il rédige ses plus grandes œuvres politiques (1754-1765), l'économie n'est certes pas une science autonome, dotée d'une épistémologie fondatrice et d'une méthode unifiée. Ce n'est que vers la fin des années 1760 que l'économie politique en viendra, avec la « science nouvelle » des Physiocrates, à signifier l'étude de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. L'équivoque ne sera d'ailleurs pas levée : les deux articles de *L'Encyclopédie*, « Économie ou Œconomie » (Morale & Politique) de Rousseau (1755) et même « Œconomie politique » de Boulanger (1765), témoignent du fait que l'économie politique traite encore, à l'époque, d'organisation ou d'administration du corps politique¹. Au début de son article de *L'Encyclopédie*, Rousseau envisage traditionnellement l'économie comme administration du

1. C. Larrère, « Économie politique », *Dictionnaire européen des Lumières*, M. Delon éd., Paris, P.U.F., 1998.

domaine. La définition sera relevée par Michel Foucault, qui oppose à ce titre Rousseau aux Physiocrates : forgé à partir de *oikos* (maison) et de *nomos* (loi), l'économie désigne originellement « le sage et légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille »². Aussi faut-il distinguer l'économie *générale, ou politique*, et l'économie *particulière ou domestique*, comme on distingue l'organisation de la famille et l'administration de l'État.

Mais si Rousseau use rarement du concept d'économie dans son sens moderne, il introduit l'idée de « système économique » dans plusieurs de ses œuvres, notamment le *Projet de Constitution pour la Corse* ou les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*³. Dans ces pages qui ont souvent échappé à la vigilance des commentateurs, sa vision de l'économie a trait à la production, à la circulation et à la distribution des richesses. Rousseau envisage le « système des finances » au même titre que la circulation monétaire, les rapports entre agriculture et commerce, ou encore l'équilibre entre subsistances et population. Surtout, sa vision de l'économie y rejoint celle que décèle A. O. Hirschman dans son ouvrage classique, *Les Passions et les Intérêts* : dans ses conseils aux législateurs, Rousseau ne se contente pas d'une réflexion sur les intérêts ; il propose une économie ancrée dans les passions politiques⁴.

2. *Encyclopédie*, V, p. 337 ; *DEP*, p. 41 ; cité par M. Foucault, *Sécurité, Territoire, Population*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, p. 98.

3. *PCC, OC*, III, p. 933 : « Le meilleur système économique pour la Corse et pour une République n'est assurément pas le meilleur pour une monarchie ou pour un grand État » (voir p. 925) ; *CGP*, p. 1003 : « Du système économique » (voir p. 1004).

4. Voir A. O. Hirschman, *Les Passions et les Intérêts*, trad. P. Andler, rééd. Paris, P.U.F., 1997.

Il serait vain, à ce titre, de rechercher un lieu d'expression précis pour la pensée économique de l'auteur du *Contrat social*. Pas plus que Montesquieu⁵, Rousseau n'a produit d'ouvrage d'économie politique autonome et systématique, reposant sur le calcul ou l'« arithmétique politique ». C'est dans la mesure où le commerce, la monnaie, le travail, la population et la fiscalité contribuent à la prospérité et à l'indépendance d'un État qu'ils intéressent l'art politique et la prudence du législateur ; c'est en tant qu'ils peuvent favoriser ou entraver la liberté et l'égalité qu'ils importent au philosophe politique. Restituer la place de l'économie dans la pensée philosophique de Rousseau revient donc à déterminer la place des analyses que nous qualifierions d'économiques au sein des réflexions politiques, morales et sociales qui leur donnent sens et cohérence.

Dans cet esprit, Rousseau polémique avec plusieurs systèmes économiques concurrents. Certes, les propositions physiocratiques n'émergeront qu'après les débuts littéraires du Citoyen de Genève : l'article « Grains » de Quesnay pour l'*Encyclopédie* date de 1757, après le premier et le second *Discours*, après l'article « Économie » publié au tome V de l'*Encyclopédie*. Si l'on assiste en France, dans la première moitié du XVIII^e siècle, à l'avènement progressif des préoccupations relatives à la production des richesses et à l'importation du paradigme anglais de l'arithmétique politique⁶, il n'existe pas pour autant de science homogène

5. Nous nous permettons de renvoyer à notre *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Honoré Champion, 2006.

6. Voir notamment J.-F. Melon, *Essai politique sur le commerce* (1734), F. Markovits (dir.), Caen, PUC, 2015.

face à laquelle l'auteur du second *Discours* et du *Contrat social* pourrait se présenter comme un démystificateur et un pourfendeur des discours dominants. Pourtant, le Citoyen de Genève a conscience de l'unité du discours de ses adversaires théoriques, qu'ils soient partisans du luxe, mercantilistes ou Physiocrates. La portée critique de sa philosophie est à la mesure de son ambition : non s'opposer à une doctrine économique particulière pour mieux établir d'autres énoncés dans le même registre, mais s'opposer au fondement même qui unit ces discours concurrents. En dénonçant la prétention hégémonique de l'économie politique⁷, la critique rousseauiste vise le socle théorique commun de ces courants de pensée divergents. Elle vise, en des termes plus contemporains, *le primat accordé à la croissance sur la justice*.

En objectant simultanément aux partisans du commerce et du luxe et aux défenseurs d'un essor fondé sur l'agriculture, aux partisans d'un *ordre arrangé* dirigé par l'État et aux partisans d'un *ordre naturel* pour lesquels le gouvernement doit laisser faire les processus économiques, Rousseau remet en cause les deux postulats fondateurs qui structurent l'économie politique naissante : le primat accordé à la rationalité de l'intérêt ou du désir de profit ; l'hypothèse de l'harmonie naturelle des intérêts particuliers. À ses yeux, les discours économiques occultent les préoccupations essentielles de la

7. J. Mathiot, « Politique et économie chez Jean-Jacques Rousseau », in *Rousseau, anticipateur-retardataire*, J. Boulad-Ayoub, I. Schulte-Tenkoff et P.-M. Vernes (dir.), Presses de l'Université de Laval, 2000 (distribution L'Harmattan), p. 19-39. Voir également A. Eyssidieux-Vaissermann, « Rousseau et la science de l'économie politique dans *L'Encyclopédie* », *Kairos*, n° 18, 2001, p. 47-73.

politique et la détournement de ses fins : la liberté, l'égalité et la justice⁸. Aussi faut-il subordonner l'« objet économique » à l'« objet politique et moral »⁹. Ce livre se propose d'analyser la position théorique de Rousseau au sein des polémiques de son temps : loin d'avoir négligé l'économie politique naissante, le philosophe a tenté de réinvestir ses concepts fondamentaux et de modifier ses axiomes directeurs.

Situation

Les jugements sur la place de Rousseau dans l'émergence de l'économie politique sont contrastés. Selon Jean-Baptiste Say, l'économie politique apparaît comme discipline autonome avec Adam Smith : comme les Physiocrates, Rousseau aurait entravé les progrès de cette science¹⁰. J. Schumpeter suit cette ligne interprétative. Quoique « semi-socialiste », le Citoyen de Genève n'a rien d'un économiste¹¹. Telle est encore l'opinion de C. Larrère,

8. Comme l'écrit Rousseau, « le premier et le plus grand intérêt public est toujours la justice. Tous veulent que les conditions soient égales pour tous, et la justice n'est que cette égalité » (*LEM*, IX, p. 891).

9. *CGP*, p. 1009.

10. Voir J.-B. Say, *Discours préliminaire au Traité d'économie politique*, Paris, 1803, vol. I, p. 2-3, ainsi que le *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris, 1837, p. 560 n., p. 568. Et R. Whatmore, « The Politics of Political Economy in France from Rousseau to Constant », in *Markets in Historical Contexts: Ideas and Politics in the Modern World*, M. Bevir ed., Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

11. J. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, trad. R. Barre, Paris, Gallimard, 1983, t. I, p. 198. Voir aussi J.-C. Perrot, *Une histoire*

qui s'interroge sur les raisons qui portent les philosophes à vouloir faire de Rousseau un économiste malgré lui¹².

Une tout autre lecture est cependant possible : à condition de ne pas juger à l'aune d'un idéal positiviste de la science, il n'est pas exclu d'affirmer que la philosophie économique de Rousseau est parfaitement cohérente. Selon Bertil Fridén, l'auteur du *Contrat social* aurait même promu une politique apte à satisfaire la puissance d'agir ou les « capacités » de chaque individu en lui garantissant les moyens de se procurer une vie heureuse. Conscient des difficultés majeures liées à l'asymétrie d'informations ou à l'élasticité du prix des denrées de première nécessité, il se serait prononcé en faveur d'une économie non quantitative de la « qualité de vie » (*non-market economy*)¹³.

Cette interprétation a récemment été prolongée par d'autres commentateurs, selon lesquels Rousseau dénonce les fausses promesses du libéralisme naissant. Dans cet esprit, la médiation monétaire et la division du travail sont de véritables dangers pour le lien social¹⁴. La relation

intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle), Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 67.

12. C. Larrère, « Pourquoi faudrait-il faire de Rousseau un économiste ? », in *Rousseau : Philosophie et économie, Cahiers d'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2007, n° 53, p. 115-133.

13. B. Fridén, *Rousseau's Economic Philosophy. Beyond the Market of Innocents*, Dordrecht-Boston-Londres, Kluwer Academic Publishers, 1998, p. 86 sq. ; 140 sq.

14. Voir C. Pignol, « Rousseau et l'argent », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2004, p. 262-274 ; « Pauvreté et fausse richesse chez J.-J. Rousseau. L'économie entre éthique et politique », *Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy*, n° 59, 2010, p. 45-68.

marchande n'est qu'une imposture ; les rapports d'échange reposent sur des contrats léonins ; l'autorégulation est un mythe ; la « société marchande » échoue à produire la jouissance¹⁵. Au fond, Rousseau n'est pas en retrait par rapport à l'économie politique naissante : il en a d'ores et déjà compris les limites et les failles. Sa rhétorique de la désillusion dévoile les mystifications de la fable libérale.

Prendre la mesure des connaissances économiques de Rousseau revient à interroger la portée de son projet politique. Se contente-t-il de reprendre des arguments éculés ? Est-il au contraire un prophète, qui a anticipé avant Adam Smith le fonctionnement de la société commerçante¹⁶, et avant Marx les contradictions de la société civile bourgeoise ? Doit-on voir en lui un hétérodoxe de génie, « l'avorteur du capitalisme »¹⁷ ?

15. B. Bachofen, « “Les douceurs d'un commerce indépendant” : Jean-Jacques Rousseau, ou le libéralisme retourné contre lui-même », *Astériorion*, n° 5, juillet 2007, <http://asterion.revues.org/document778.html>; « Une “robinsonnade” paradoxale : les leçons d'économie de l'Émile », *Archives de Philosophie*, 2009/1, t. 72, p. 75-99.

16. Voir I. Hont, *Politics in Commercial Society: Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith*, B. Kapossy et M. Sonenscher édés., Cambridge, Harvard University Press, 2015. Adam Smith avait recensé le second *Discours* pour la *Edinburgh Review* dès 1755. Voir J. Lomonaco, « Adam Smith's “Letter to the Authors of the *Edinburgh Review*” », *Journal of the History of Ideas*, Vol. 63, n° 4, oct. 2002, p. 659-676 ; Ch. Griswold, « Smith and Rousseau in Dialogue: Sympathy, Pitié, Spectatorship and Narrative », in *The Philosophy of Adam Smith: Essays Commemorating the 250th Anniversary of The Theory of Moral Sentiments*, V. Brown and S. Fleischacker édés., vol. 5 of *The Adam Smith Review*, Routledge, 2010, p. 59-84.

17. Voir Y. Vargas, *Jean-Jacques Rousseau. L'avorteur du capitalisme*, Paris, Delga, 2014.

Rousseau, ancêtre de Marx ?

Que Rousseau ait été l'un des premiers théoriciens de la *question sociale* en fait un morceau de choix pour la tradition marxiste¹⁸. Mais les positions sont contrastées. Si Jean Jaurès et Célestin Bouglé ont perçu en Rousseau le précurseur du socialisme¹⁹, nombreux sont les penseurs européens qui ont tenté, après la Seconde Guerre mondiale, de mesurer son apport à la théorie communiste. Rousseau, ancêtre de Marx ? Le premier obstacle à cette lecture tient à ce que Marx lui-même ne semble pas faire grand cas de la conceptualité rousseauiste : même s'il a soigneusement lu et annoté le *Contrat social* en 1843, même s'il a formulé un éloge de la liberté sans compromission du penseur, Marx n'a utilisé les références à Rousseau que de façon parcimonieuse et allusive. De surcroît, ces allusions sont souvent critiques ou réduites au pastiche – la célèbre phrase du *Discours sur l'économie politique* devenant, dans *Le Capital* : « Je permettrai, dit le capitaliste [et non : “dit le riche”] que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donniez le peu qui vous reste pour la peine que je prendrai de vous commander »²⁰. Dans *La Question juive*, Marx se contente de citer le célèbre passage du *Contrat social* (II, 7) sur le législateur comme un excellent tableau de l'abstraction bourgeoise. Cette sévérité tient à sa critique de l'illusion selon laquelle on pourrait isoler l'homme des rapports

18. Nous reprenons ici les acquis de notre ouvrage, *Au prisme de Rousseau. Usages politiques contemporains*, Oxford, Voltaire Foundation, 2011, chap. 1.

19. J. Jaurès, « Les idées politiques et sociales de Rousseau », *Revue de Métaphysique et de Morale*, mai 1912, p. 371-381.

20. Marx, *Le Capital*, I, 8^e section, chap. 30.

sociaux. Rousseau témoignerait à cet égard de l'esprit de son siècle : « Le chasseur et le pêcheur isolés [...] cette illusion fut jusqu'ici le propre de toute époque nouvelle »²¹. Mais cette critique des robinsonnades semble surtout viser les épigones de Rousseau au siècle suivant²².

Engels partage l'ambivalence de Marx à l'égard de Rousseau. D'un côté, le philosophe participe de l'idéalisme des Lumières, qui traduit les aspirations de classe de la bourgeoisie montante : « *Le Contrat social* de Rousseau, soutient-il, ne vint au monde, et ne pouvait venir au monde, que sous la forme d'une république démocratique bourgeoise », jusqu'à s'échouer dans la Terreur²³. De l'autre, l'auteur du second *Discours* a su anticiper la méthode dialectique de Marx : tout progrès de la civilisation est progrès de l'inégalité, qui se retourne en son contraire sous l'effet des antagonismes sociaux, et conduit, par une négation de la négation, à l'égalité du contrat. Parce qu'il a su manier avant l'heure la dialectique du matérialisme historique, Rousseau mérite donc mieux que le discrédit dont est victime le penseur de la république bourgeoise.

21. Marx, *Fondements de la critique de l'économie politique*, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, I, 1965, p. 235-6. Voir aussi l'*Introduction générale à la critique de l'économie politique* (*ibid.*, p. 235), ainsi que, dans un autre registre la *Critique du programme du Gotha* (*ibid.*, p. 1414).

22. Voir J.-L. Lecercle, « Rousseau et Marx », in *Rousseau After Two Hundred Years*, R. A. Leigh ed., Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

23. Engels, *Anti-Düring*, trad. E. Bottigelli, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 50.

L'hypothèse de ce livre est différente. Avant Marx, Rousseau renverse l'individualisme possessif lockien ²⁴. Le premier, il pose dans toute son acuité la question sociale. De manière lucide, il dénonce les effets d'accumulation du capital et les dangers du mythe de la « main invisible ». Que ce soit en invoquant les méfaits du luxe (chapitre 1) ou en remontant aux origines de l'appropriation primitive dans le second *Discours* et dans l'*Émile* (chapitre 2), Rousseau démystifie l'idée de « lois naturelles » de l'économie politique. Soucieux d'établir le statut de cette science, il la maintient dans un ordre subordonné aux fins morales et politiques (chapitre 3). Surtout, la posture critique s'accompagne de suggestions alternatives : l'imaginaire rousseauiste, dans *La Nouvelle Héloïse*, s'efforce de figurer un ordre où l'harmonie des intérêts ne serait pas mythique (chapitre 4). Mais le philosophe ne s'échappe pas pour autant dans la rêverie utopique. Injustement méconnue, sa réflexion sur l'impôt entend concilier propriété, liberté et justice (chapitre 5) ²⁵.

24. Cette hypothèse a déjà été formulée par É. Balibar, « Le renversement de l'individualisme possessif », in *La Propriété, le Propre, l'Appropriation*, H. Guineret et A. Milanese (dir.), Paris, Ellipses, 2004, p. 9-30 ; « Apories rousseauistes : subjectivité, communauté, propriété », in « Jean-Jacques Rousseau », *Cahiers philosophiques de Strasbourg*, t. XIII, printemps 2002, p. 13-36. Balibar s'inspire des Cours de L. Althusser sur Rousseau réunis dans *Politique et histoire, de Machiavel à Marx*, F. Matheron (dir.), Paris, Seuil, 2006 ; *Cours sur Rousseau* (1972), Y. Vargas (dir.), Paris, Le temps des cerises, 2012. Voir également P. Crétois, *Le Renversement de l'individualisme possessif. De Hobbes à l'État social*, Paris, Classiques Garnier, « Des Anciens aux Modernes », 2014.

25. Ce recueil est issu de plusieurs articles remaniés : « Rousseau et la critique de l'économie politique », in *Rousseau et les sciences*,

Ses propositions, dans le *Projet de Constitution pour la Corse* ou les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, visent à favoriser les conditions matérielles de la liberté politique²⁶. Ainsi Rousseau n'est-il pas seulement un penseur agrarien, défenseur d'un modèle autarcique caduc : il met au travail les principaux concepts de l'économie politique naissante et dévoile ses illusions constitutives. Ne serait-ce que pour ces raisons, il faut le lire encore.

B. Bensaude-Vincent et B. Bernardi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2003, p. 237-256 (chapitre 1) ; « “Mais moi je n'ai point de jardin”. La leçon sur la propriété d'Émile », in *Éduquer selon la nature. Seize études sur Émile de Rousseau*, C. Habib (dir.), Paris, Éditions Desjonquères, « L'esprit des lettres », 2012, p. 26-37 (chapitre 2) ; « Rousseau et la critique de l'économie politique. Lecture du livre III d'Émile », in *L'Économie politique et la sphère publique dans le débat des Lumières*, J. Astigarraga et J. Usoz (dir.), Madrid, Collection de la Casa de Velázquez (135), 2013, p. 125-140 (chapitre 3) ; « Rousseau : éthique et économie. Le modèle de Clarens dans *La Nouvelle Héloïse* », *Cahiers d'économie politique*, numéro spécial : « Rousseau. Philosophie et économie », C. Pignol (dir.), Paris, L'Harmattan, 2007, p. 27-53 (chapitre 4) ; « Théorie de l'impôt », in Rousseau, *Discours sur l'économie politique*, B. Bernardi (dir.), Paris, Vrin, 2002, p. 195-221 (chapitre 5), (c) Librairie Philosophique J. Vrin, Paris, 2002. <http://www.vrin.fr>.

26. Nous n'avons pu inclure ici un travail complet sur ces deux textes majeurs, en cours de publication par le Groupe Rousseau. Voir J.-J. Rousseau, *Affaires de Corse*, C. Litwin et J. Swenson (dir.), Paris, Vrin, « Textes et commentaires », à paraître en 2017.